

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

**Présents :** MARCUS Martine, MARCUS Hubert, NICOLAS Christophe, HAZARD Guy, DUVAL Alain, VILLEMIN Thibaut, MALJEAN Claudy

**Secrétaire de séance :** NICOLAS Christophe

Convocation : 03/12/2020

Affichage : 08/12/2020

- Projet d'acquisition des parcelles 478ZA 31C ET 33 C ( Modalités , acceptation des montants de prix et des charges accessoires en sus)
- Virements crédits pour participation au coût d'installation du réseau très haut débit sur la commune
- Questions diverses

### **N° 33-2020 : Virement de crédits**

Mme le Maire expose au conseil municipal que par délibération n° 43-2019 la commune a décidé de verser sous forme de fonds de concours une participation de 2107 euros à la CODECOM correspondant à 49 % du coût résiduel d'installation du réseau très haut débit sur la commune.

S'agissant d'un versement pour financer la réalisation d'un équipement la dépense doit être imputée en investissement au compte 20411 et il convient d'effectuer un virement de crédits pour passer cette écriture, à savoir :

### **Section investissement (dépenses)**

- Compte 2151                    - 2 110 euros
- Compte 20411                + 2110 euros

Le Conseil Municipal par 7 voix pour, ACCEPTE les virements de crédits ci-dessus.

Cette dépense devant obligatoirement être amortie, le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe la durée d'amortissement à 20 ans.

### **N° 34-2020 : Achat terrains (zones humides)**

Le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est positionnée auprès de la SAFER pour l'acquisition de biens situés sur le territoire communal, ces biens sont composés d'une unité piscicole et de terrains en zones humides, de prairies remarquables qui constituent un corridor écologique important de biodiversité.

Le Conseil Municipal, considérant qu'il convient de protéger cet environnement situé dans ce fond de vallée préservée, **décide** par 7 voix pour :

- L'acquisition des parcelles (sous réserve de l'obtention des subventions)

## Dénomination des parcelles

**478 ZA 31 Sub C lieu-dit Bossu d'une contenance de 10 a 30 ca**

**478 ZA 33 SUB C lieu-dit Brandevaux d'une contenance de 5 ha 77 a 60 ca**

pour un montant de **27 770 euros TTC** (hors frais de notaire) ainsi que les charges accessoires dues à la SAFER pour un montant de **2 230 euros TTC**, les charges de division de parcelles dues au géomètre (cabinet GAUCHOTTE) pour un montant de **1 915.03 euros TTC** ainsi que les frais de notaire (Etude de Maître PRUD'HOMME Valérie à Vigneulles) pour les frais d'acte et d'enregistrement.

- Sollicite auprès de l'agence de l'Eau Rhin Meuse le maximum de subvention dans le cadre de la thématique de la préservation de la biodiversité et Milieux humides.
- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents se rattachant aux décisions précitées.

## N° 35-2020 : Vote de crédits supplémentaires

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'opération d'achat de terrains, il convient de voter des crédits supplémentaires pour financer cette dépense.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, décide le vote de crédits supplémentaires suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses

- Compte 023 (virement à la section d'investissement) + 35 000 €

Cette dépense est compensée par le suréquilibre des recettes de la section de fonctionnement.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses

- Compte 2118 (Autres terrains) + 35 000 €

#### Recettes

- Compte 021 (Virement de la section de fonctionnement) + 35 000 €

## Questions diverses

- Point sur les travaux de l'église de Savonnières
- Demander à M. PURSON (trésorier) sa participation à une prochaine réunion pour qu'il présente au conseil municipal la situation budgétaire de la commune, la capacité d'emprunt etc...